

Route de Cahors 46100 CAMBES
Tél : +33 (0)5 65 40 02 96 - Fax : +33 (0)5 65 40 07 48
www.cmpc-sa.com - E. mail : contact@cmpc-sa.fr

MISSILE® DI

N° d'agrément DRAAF : MP00686 - Distribution / Vente de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

DESHERBANT TOTAL FOLIAIRE SYSTEMIQUE

AMM 9100504 déposée par TRADIAGRI 92594 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

CARACTERISTIQUES

MISSILE® DI est une spécialité herbicide à base de glyphosate, contenant 360 g/l de matière active (soit 486 g/l de sel d'isopropylamine du glyphosate).

Le glyphosate est un herbicide systémique très efficace contre l'ensemble des mauvaises herbes. Il est particulièrement conseillé pour la destruction des vivaces herbacées ou ligneuses.

Le produit n'agit que sur les mauvaises herbes présentes lors du traitement ; il n'a aucun effet antigerminatif sur les levées ultérieures.

PROPRIETES PHYSIQUES

- Formulation : Concentré soluble (SL)
- Composition : 360 g/l (30,77%) glyphosate (sous forme de sel d'isopropylamine 486 g/l (41,54%))

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Eviter toute formation d'embruns en traitant par temps calme.
En bordure des massifs de fleurs et pelouses, laisser une bande de sécurité de 20 cm.
Eviter de traiter à proximité des points d'eau, mares et cours d'eau.
Stockage dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) dans son emballage d'origine fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

MODE D'EMPLOI

Catégories et doses d'emploi

Usages	Catégories	Doses homologuées	ZNT	Quantité maximale annuelle[1]
Traitements généraux / Désherbage / Allées de parcs, jardins publics et trottoirs	Annuelles et bisannuelles (zones perméables)	5 L/ha	5 mètres	2880 g de glyphosate/ha/an sur zone perméable 1500 g glyphosate/ha/an sur zone imperméable
	Vivaces (zones perméables)	8 L/ha (par tache)	20 mètres	
	Toute flore (zones imperméables)	8 L/ha (par tache)	20 mètres	
Traitements généraux / Désherbage total	Annuelles et bisannuelles (sites industriels en zones perméables, voies ferrées)	5 L/ha	5 mètres	
	Vivaces (sites industriels en zones perméables, voies ferrées)	8 L/ha (par tache)	20 mètres	
	Toute flore (zones imperméables)	8 L/ha (par tache)	20 mètres	

Périodes et doses d'emploi

S'utilise en pulvérisation en période végétation active pour le désherbage des zones non cultivées : allées de parcs, jardins publics, trottoirs.
il est recommandé d'utiliser 300 litres d'eau à l'hectare en pulvérisation à faible pression.

Usages	Doses de l'avis glyphosate	Surface à désherber	Quantité de MISSILE® DI	Volume d'eau
Annuelles et bisannuelles	5 L/ha	1000 m² 100 m²	0,5 L 50 cm³	30 L 3 L
Vivaces (en traitement par tache)	8 L/ha	1000 m² 100 m²	0,8 L 80 cm³	30 L 3 L

Sur les mauvaises herbes annuelles : traiter au stade jeune.
Sur vivaces : traiter sur adventices bien développées.
Plantes herbacées : en début de floraison.
Plantes ligneuses : préférer les traitements d'automne.



Consultez nos FDS sur



USAGE PROFESSIONNEL

Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.
Indice 3 / Juillet 2013





